

**CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE SAINT-ADELME**



AVIS PUBLIC

DÉPÔT DU RÔLE DE PERCEPTION 2019

AVIS PUBLIC est par les présentes donné, par la soussignée, que le rôle de perception pour l'exercice financier 2019 est déposé au bureau de la directrice générale et secrétaire-trésorière, conformément à l'article 1007 du Code municipal du Québec.

QU'il sera procédé à l'envoi des comptes de taxes dans le délai imparti, à toute personne inscrite au rôle.

QUE les taxes sont payables dans les 30 jours qui suivent la mise à la poste de cette demande de paiement.

FAIT À SAINT-ADELME, ce 7^e jour du mois de février 2019.

La directrice générale
et secrétaire-trésorière,

Anick Hudon, DMA